

## **Extrait du Registre des Délibérations**

*du Conseil Municipal*



### **SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

**Sont présents** : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme S. MOISY, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme I. GARSMEUR.

**Absents et représentés** : Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme R. KAZIEWICZ, M. F. EDOM, Mme P. CHARTON, Mme P. LAUTRU, Mme F. RAMBURE, M. Q. PORTIER, M. L. BU, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

**Votes par procuration** :

Mme F. BAUDON-BRULÉ a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE

M. C. LACOSTE a donné pouvoir à Mme M-A. ROUSSEAU

M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme S. MOISY

Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. E. DIONE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE après son départ

M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. N. CHÂRON jusqu'à son arrivée

M. L. BU a donné pouvoir à Mme F. PAIN

M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme O. BERNY jusqu'à son arrivée

M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD jusqu'à son arrivée  
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI  
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme I. GARSMEUR après son départ  
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Edouard DIONE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

### **Détail du quorum**

#### **Délibérations 1 à 2 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 55 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 41 |

#### **Délibérations 3 à 6 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 55 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 42 |

#### **Délibérations 7 à 11 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 55 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 44 |

#### **Délibérations 12 à 18 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 55 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 43 |

#### **Délibérations 19 à 22 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 55 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 42 |

#### **Délibération 23 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 55 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 43 |

#### **Délibérations 24 à 30 :**

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 55 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 42 |

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2022

---

### **30- Personnel - Recrutement sous statut contractuel - Recours à l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.**

DGA Ressources - Ressources Humaines

#### **Rapporteur(s) M. Claude PETIT-LASSAY**

La loi « Transformation de la Fonction Publique » du 6 août 2019 ouvre la possibilité de recourir pour les trois catégories hiérarchiques, à un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite de six ans (article L. 332-8 du code général de la fonction publique).

Par délibération en date du 22 octobre 2020, le dispositif a été ouvert aux emplois relevant de la catégorie A (toutes catégories confondues) et aux emplois de la catégorie B relevant uniquement de la filière technique et culturelle.

Depuis, il a été constaté que pour les emplois des autres filières de la catégorie B, le recours à un contrat à durée déterminée d'un an maximum est également un frein au recrutement. En effet, ce type de proposition est insuffisamment attractif par rapport à des emplois équivalents chez d'autres employeurs, qu'ils soient publics ou privés.

C'est pourquoi, afin de couvrir les besoins des services, et dans le cas où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la Fonction Publique, je vous remercie de bien vouloir autoriser M. Le Président à recruter des agents sous contrat, pour une durée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse, sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, sur les emplois suivants tels que définis par la délibération relative au tableau des emplois permanents :

- emplois de catégorie A (toutes filières confondues)
- emplois de catégorie B (toutes filières confondues)

Ces emplois seront assortis d'une rémunération mensuelle calculée sur la base de la grille indiciaire du grade concerné, éventuellement augmentée du régime indemnitaire et des avantages annexes consentis localement au grade concerné.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir faire vôtre, la présente proposition.

### Votes

**55 élus ont voté POUR :** M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), M. Y. CALIPPE (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par Mme M-A. ROUSSEAU), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD (représentée par Mme C. LEROUX), M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ (représentée par Mme C. POUPINEAU), M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM (représenté par Mme S. MOISY), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. E. DIONE), Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE (représentée par M. G. LE CORRE), M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOT, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU (représenté par Mme F. PAIN), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ (représenté par Mme M. KARAMANLI), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT (représentée par Mme I. GARSMEUR), Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme I. GARSMEUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226625H1

Affichage le 23 septembre 2022

Délibération exécutoire le 23 septembre 2022